



Ce document a été conçu afin de vous aider à bien remplir le questionnaire ainsi qu'à faire une lecture appropriée de votre rendement relativement à l'enjeu de l'**épanouissement et de la qualité de vie du personnel bénévole et salarié**.

Dans la première partie, vous trouverez les définitions nécessaires pour bien comprendre les questions et vous assurer de l'exactitude de vos réponses. Dans la seconde partie, vous trouverez l'information nécessaire pour mieux comprendre l'enjeu.



Nous vous invitons également à visionner la [capsule vidéo](#) présentant cet enjeu, ainsi que celle qui explique [comment lire vos résultats](#).

## Remplissez les questionnaires pour l'ensemble des 12 enjeux sociaux et obtenez :



- Votre indice de performance globale
- L'analyse du rayonnement de vos pratiques sociales selon les différentes parties prenantes
- L'analyse de vos résultats selon les principes de développement durable
- Un indice de la diversité et de l'inclusion sociale au sein de votre organisation
- Un indice de votre performance socioéconomique
- La possibilité d'obtenir un rapport d'appréciation des résultats du MEPS (\$)



## Consignes

- Répondez à **toutes** les questions de l'onglet « PRÉSENTATION », car le calcul des indices de performance dépend de ces réponses.



Vous constaterez que les indices de performance se calculent automatiquement et sont disponibles dès que vous remplissez votre questionnaire lié à l'enjeu.

- Pour vous faciliter la tâche, plusieurs questions proposent un choix de réponses.
- Si vous omettez une question, un **résultat de zéro** est automatiquement attribué à l'indicateur qui lui est associé. Il est donc important de répondre à toutes les questions. Si un indicateur découle des réponses à plus d'une question, seule la question où la réponse est manquante obtient un résultat de zéro, et non l'ensemble de l'indicateur.
- Rappelez-vous que la qualité de vos résultats dépend de l'exactitude de vos réponses. N'hésitez pas à consulter vos collègues ou administrateurs, le cas échéant, pour remplir le questionnaire.

### Sauvegarde de vos réponses

- Sauvegardez votre MEPS pour y avoir accès de nouveau. Un courriel vous sera envoyé avec l'hyperlien menant vers votre document. Il est **IMPORTANT** de conserver cet hyperlien.
- N'hésitez pas à transmettre cet hyperlien à vos collègues, car le MEPS est un tableau de bord pour l'ensemble de votre organisation. (Un seul MEPS est accepté par organisation.)
- N'oubliez pas de sauvegarder votre MEPS lorsque vous voulez quitter l'outil et que vous avez apporté au moins un changement, sinon ce changement s'effacera.
- Si vous perdez votre hyperlien, communiquez avec le Service de recherche d'Événements Attractions Québec à [meps@eaq.quebec](mailto:meps@eaq.quebec).
- N'appuyez sur le bouton « SOUMETTRE » que lorsque vous avez **achevé** l'ensemble des enjeux que vous souhaitez évaluer.



## Définitions

### ✦ *Mise en valeur de l'identité du milieu local ou régional, ou de la communauté*

**Cochez**, parmi les **éléments identitaires** du milieu local, régional ou de la communauté, énumérés ci-dessous, **ceux** que votre attraction a **mis en valeur** au moyen de ses activités et de sa programmation au cours de la dernière année.

Patrimoine naturel : Selon la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* de l'UNESCO, sont considérés comme patrimoine naturel :

- Les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique.
- Les formations géologiques et physiographiques, et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.
- Des sites naturels ou des zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

Dans le cadre du MEPS, le terme « **patrimoine** » est utilisé pour définir l'ensemble des traits identitaires, et non simplement ceux hérités des générations passées, mettant ainsi en valeur la personnalité ou l'identité de votre milieu ou de votre communauté. Par la richesse du trait, il évoque un besoin de conservation, de gestion, de valorisation et de restauration, le cas échéant. Il signifie donc l'ensemble des biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique, biologique, physique, historique, etc.

Source : UNESCO (1972), *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, (page consultée le 19 mars 2019).

Paysage culturel patrimonial : Un paysage culturel patrimonial est façonné à la fois par des facteurs naturels et par des activités humaines. Un paysage naturel ne peut être considéré comme paysage culturel patrimonial pour sa seule beauté. L'humain doit y avoir laissé sa trace. Le paysage culturel patrimonial est reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables, qui témoignent d'une activité humaine particulière sur ce terrain. Ces caractéristiques paysagères méritent d'être mises en valeur pour leur intérêt historique ou emblématique, ou pour leurs éléments symboliques ou identitaires.

Patrimoine immobilier : Le patrimoine immobilier est divisé en deux catégories : les immeubles et les sites patrimoniaux.

- Un immeuble peut être un bâtiment ou un autre type de bien immobilier, comme une structure, un vestige ou même un terrain sur lequel il n'y a aucune construction. L'immeuble doit présenter une valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique, technologique ou plusieurs valeurs parmi ces dernières (une maison, une caserne de pompiers, une usine, un pont, un barrage, un monument commémoratif, un parc urbain, les vestiges d'un établissement, etc.).
- Un site patrimonial est défini comme un lieu, un ensemble d'immeubles ou un territoire. Le site doit présenter une valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique, technologique ou



plusieurs valeurs parmi ces dernières (site institutionnel, cœur d'un village, complexe industriel, quartier ouvrier, site archéologique, jardin ancien, maison et dépendances agricoles, etc.).

**Patrimoine mobilier** : Le patrimoine mobilier est divisé en deux catégories de biens : les documents et les objets patrimoniaux.

- Un document patrimonial est un support sur lequel est portée une information sous forme de mots, de sons ou d'images. Le document doit présenter une valeur artistique, emblématique, ethnologique, historique, scientifique, technologique ou plusieurs valeurs parmi ces dernières (archives, manuscrit, livre, photographie, film, etc.).
- Un objet patrimonial est un bien meuble autre qu'un document patrimonial. Il doit présenter une valeur archéologique, artistique, emblématique, ethnologique, historique, scientifique, technologique ou plusieurs valeurs parmi ces dernières (une peinture, un instrument de musique, des outils, un prototype d'une machine, un meuble, un vêtement, un artefact trouvé lors de fouilles archéologiques, etc.).

**Personnages, événements ou lieux historiques** : Les personnages, les événements et les lieux reconnus comme significatifs dans l'histoire constituent une part du patrimoine culturel. Ils appartiennent à la mémoire collective.

- Un personnage historique est une personne qui a réellement existé et qui a joué un rôle considéré comme significatif dans l'histoire (politicien, artiste, pionnier, athlète, inventeur, etc.).
- Un événement historique est un fait qui s'est produit dans le passé et qui est considéré comme significatif dans l'histoire. Il peut être associé à une date précise, mais il peut aussi être lié de façon plus large à une période historique (fondation d'une ville, publication d'une œuvre littéraire importante, incendie majeur ayant détruit tout un quartier, obtention du droit de vote pour les femmes, etc.).
- Un lieu historique est un emplacement considéré comme significatif dans l'histoire. Il peut être associé à un personnage, à un groupe ou à un événement significatif (résidence d'un personnage important, lieu de signature d'un traité, ancien domaine seigneurial, etc.).

**Patrimoine immatériel** : Le patrimoine immatériel est constitué de pratiques, de savoir-faire, de connaissances, d'expressions et de représentations. En fait, il est constitué d'éléments qui peuvent se transmettre d'une personne à une autre ou d'un groupe à un autre. Parce qu'il est transmis par des porteurs de traditions, de génération en génération, le patrimoine immatériel est vivant.

- Exemples de patrimoine immatériel : forme traditionnelle de musique, de danse ou de jeu; pratique liée à la chasse, à la pêche ou à la cueillette; manifestation festive à laquelle participe un grand nombre de personnes (p. ex. : fête soulignant le passage des saisons); fabrication artisanale d'objets; connaissance des usages médicinaux de certaines plantes locales, etc.

**NOTE** : Les objets, les espaces culturels et les personnes ne peuvent pas être considérés comme des éléments du patrimoine immatériel, même s'ils peuvent y être étroitement liés.



Par exemple, le tissage aux doigts d'une ceinture fléchée pourrait être considéré comme un élément du patrimoine immatériel, mais pas la ceinture elle-même.

**Patrimoine/Vestige archéologique** : Le patrimoine archéologique est constitué des vestiges matériels du passé laissés sur place par des humains, après l'occupation d'un lieu. Il est constitué de biens et de sites archéologiques. Il permet de reconstituer l'histoire des peuples et des personnes ayant occupé le territoire du Québec, de la préhistoire jusqu'à des époques plus récentes. Exemples de biens : une arme, un outil, une pièce de monnaie, un tesson de vase. Exemples de sites : vestiges d'un campement amérindien ou inuit, vestiges d'un manoir seigneurial, site industriel, épave.

Source : Définitions tirées du site Web du [ministère de la Culture et des Communications du Québec](#), (page consultée le 19 mars 2019).

**Art public ou œuvre architecturale** : L'art public se définit comme « les œuvres, souvent de grande dimension ou du type environnemental, installées dans des espaces tels que les places publiques et les parcs, ou encore les œuvres intégrées à un édifice. [...] L'art public peut avoir diverses fonctions : commémoration, intégration sociale et culturelle, embellissement, revitalisation urbaine, identité, amélioration du cadre de vie, publicité et relations publiques, responsabilité sociale des entreprises, animation culturelle. » Quant à l'œuvre architecturale, elle est définie comme une architecture originale portant l'empreinte de la personnalité de son auteur, présentant un caractère artistique certain, n'appartenant pas à une série et n'étant pas banale.

Sources : Définitions tirées ou inspirées de Portail Québec – Services Québec, [Thésaurus de l'activité gouvernementale](#) et de Wikipédia, [Droit d'auteur des œuvres architecturales en France](#), (pages consultées le 19 mars 2019).

⊕ **Activités visant à valoriser et à faire connaître l'identité du milieu local ou régional, ou celle de la communauté**

Indiquez, en **cochant la ou les cases appropriées**, quels activités ou outils de médiation votre attraction a offerts, au cours de la dernière année, dans le but de valoriser ou de faire connaître l'identité de son milieu local ou de sa communauté.

Visite guidée avec animateur formé

Visite avec audioguide ou baladodiffusion

Ressources pédagogiques, en ligne ou imprimées, offertes aux visiteurs

⊕ **Authenticité de votre attraction**

**Sélectionnez** parmi les éléments énumérés **ceux** que votre attraction a su mettre en valeur et qui démontrent son authenticité.

Expositions de pièces ou d'objets originaux

Artéfacts

Faits historiques fondés sur des recherches

Artisanat provenant d'artistes québécois ou autochtones

Rencontres ou interactions avec des gens issus du milieu local ou de la communauté (en dehors du personnel)



Produits dérivés faits sur place

Produits du terroir local ou régional

⊕ **Collaboration en vue d'assurer la pérennité de l'identité du milieu local ou régional, ou de la communauté**

Indiquez, en **cochant la ou les cases appropriées**, les types de personnes ou les groupes de personnes avec lesquels votre organisation a collaboré, au cours de la dernière année, dans le but d'assurer la pérennité de l'identité de son milieu local ou régional, ou de sa communauté.

Artistes, artisans, scientifiques ou autres collaborateurs amateurs ou semi-professionnels : Nous entendons par « **amateur** » une personne (ou un groupe de personnes) qui s'adonne à son activité par goût et pour son seul plaisir, sans en faire sa profession et en tirer des revenus, et par « **semi-professionnel** » une personne (ou un groupe de personnes) qui tire une rémunération de son activité, mais pour qui cette activité n'est pas une source de revenus suffisante pour en faire une activité à plein temps.

Artistes, artisans, scientifiques ou autres collaborateurs de la relève (émergents) :

Pour définir la notion de « relève » (ou d'artiste émergent), nous nous appuyons sur la définition qui a cours dans le domaine culturel. Ainsi, un artiste, un artisan, un scientifique ou un autre collaborateur est une personne (ou un groupe de personnes) œuvrant dans votre secteur d'activité (culture, science, agriculture, etc.), qui est en début de carrière ou en voie de professionnalisation. Cette personne est donc encore peu connue du grand public ou dans son milieu professionnel, mais aspire à occuper une place au sein des professionnels. Un travail de développement est encore nécessaire pour cette personne (ou ce groupe de personnes) considérée comme « de la relève » ou émergente.

Définition inspirée de celle de l'artiste de la relève tirée de : [Entente collective entre UDA, ADISQ et RPM \(2005-2008\)](#), p. 4, (page consultée le 19 mars 2019).

Artistes, artisans, scientifiques ou autres collaborateurs du milieu local ou régional ou de la communauté : Nous entendons par milieu local votre municipalité ou votre municipalité régionale de comté (MRC). Si vous êtes situé à la frontière d'une MRC, ce qui est situé dans un rayon de 40 km est considéré comme local. Le milieu régional signifie la région administrative. Dans l'optique où votre organisation est située à la frontière d'une région administrative, tout ce qui est situé à l'intérieur d'une distance de 100 km est aussi considéré comme « régional ». Finalement, la communauté fait référence, dans le MEPS, aux communautés autochtones et sous-entend une connivence ou un lien ethnoculturel entre les membres. Au besoin, référez-vous aux définitions de « milieu » et de « communauté » présentées dans le guide de l'enjeu 6, « Participation sociale et reconnaissance du milieu ».

⊕ **Reconnaissance officielle ou sceau**

Indiquez, en sélectionnant « **oui** » ou « **non** », si votre attraction bénéficie d'une reconnaissance officielle (labellisation, certification, protection patrimoniale, certification Terroir, etc.). Exemples de reconnaissance : protection patrimoniale (déclaration, classement, citation), certification Terroir comme *Goûtez Lanaudière* ou Certifié *Terroir & Saveurs du Québec*, etc.



## Lire vos résultats

L'enjeu de l'**identité et de la mise en valeur culturelle du milieu** vise à déterminer si votre organisation contribue à raviver, à enrichir, à promouvoir, à maintenir, à respecter et à entretenir l'identité culturelle de sa communauté (territoriale ou d'affinité). Est-ce que les pratiques mises en place permettent de vivre une expérience authentique, c'est-à-dire en lien avec les traits distinctifs de votre milieu ?

L'*Agenda 21 de la culture du Québec*, élaboré en 2013 par le gouvernement, a inspiré le développement de cet enjeu.

L'identité culturelle y est décrite comme « *ce qui permet d'appartenir de façon durable à un groupe, à une communauté, à un idéal, à un projet. Chaque communauté humaine possède une identité culturelle. Celle-ci évolue avec les générations qui se nourrissent du patrimoine naturel et culturel laissé par les anciens. Cette identité est enrichie des expériences du présent pour être transmise aux générations suivantes.* »<sup>1</sup> En effet, l'identité n'est pas statique en plus d'être plurielle dans ses expressions. Elle peut être liée à une mémoire historique, à une langue, à une tradition, à un savoir-faire, à un vécu, à un patrimoine bâti, etc.

Cet enjeu concerne la communauté dans sa globalité, mais aussi les citoyens et les visiteurs. D'autres acteurs du milieu peuvent être impliqués, mais ils ne sont pas visés par les valeurs sociales ou les bénéfices engendrés par les pratiques sociales mesurées dans cet enjeu. Pensons notamment aux artistes.

En tourisme, la question de l'identité et de la mise en valeur culturelle est importante, car elle est souvent associée à la différenciation sur le marché et au positionnement en matière de marketing. Le tourisme est également vu comme une façon de préserver et de valoriser l'identité. Rappelons également que le touriste, lors de ses séjours, est souvent à la recherche d'une expérience culturelle authentique.

Sous l'angle de la culture, l'identité est plutôt vue comme un vecteur de démocratie, de cohésion sociale, de dialogue interculturel, comme un catalyseur de créativité, et comme un élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires.

L'**identité et la mise en valeur culturelle du milieu** est un enjeu où les indicateurs varient beaucoup d'une version du MEPS à l'autre. Toutefois, ils peuvent se concentrer autour de trois grands axes :

- La valorisation ou l'enrichissement identitaire
- La transmission ou la diffusion
- Le renforcement identitaire

La **médiation culturelle** est définie comme un ensemble de stratégies d'action culturelle visant à favoriser les échanges et la rencontre entre les citoyens et les milieux culturels et artistiques.

De son côté, la **sacralisation touristique** est le processus de mise en valeur ou de « mise en scène » d'un site ou d'un attrait afin de l'ouvrir au visiteur, c'est-à-dire de l'élever au statut d'attraction touristique.

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications (2013), [Culture aujourd'hui demain. Agenda 21 de la culture du Québec](#), (page consultée en mars 2021).



### **Valorisation et enrichissement identitaire**

Dans le contexte du MEPS, la valorisation et l'enrichissement ne veulent pas nécessairement dire la patrimonialisation ou la restauration. Elle réfère plutôt à la mise en évidence de la richesse matérielle ou symbolique de votre milieu, voire d'un trait identitaire, par des processus de médiation culturelle ou de sacralisation touristique. Il peut s'agir d'un patrimoine bâti, d'un personnage, mais aussi d'une ressource géologique, paysagère, etc.

Dans certaines versions du MEPS, la valorisation et l'enrichissement passent aussi par la reconnaissance officielle du lieu (labellisation, certification, protection patrimoniale, etc.), ainsi que par l'authenticité des éléments offerts aux visiteurs. L'authenticité est un concept sur lequel on ne s'entend pas toujours en tourisme et en culture. Dans le contexte du MEPS, nous avons retenu l'idée que, pour être authentiques, les éléments présentés aux visiteurs doivent être vrais et originaux, c'est-à-dire posséder une authenticité vérifiable.

Les musées, les centres d'interprétation et les sites historiques, patrimoniaux ou religieux sont évidemment bien placés pour contribuer à l'enrichissement collectif et à l'amélioration du milieu de vie par la culture. Ils travaillent généralement à la conservation et à la mise en valeur d'un patrimoine culturel, scientifique ou naturel varié, qu'il soit matériel, comme un bâtiment, ou immatériel, comme un savoir-faire ou un personnage historique. Par contre, les autres secteurs touristiques peuvent aussi participer à cette valorisation et à cet enrichissement culturel. À titre d'exemple, la thématique d'un événement et les activités de la programmation peuvent être en lien avec un trait identitaire, tandis que d'autres activités ou attractions peuvent être situées dans un lieu historique ou à proximité, ou encore contribuer à l'art public.

### **La transmission ou la diffusion**

La transmission ou la diffusion culturelle réfèrent à la volonté de votre organisation de favoriser l'échange et la mise en commun de l'identité avec vos visiteurs. Il peut s'agir d'une transmission de savoirs et de savoir-faire relativement à des disciplines artistiques, sportives ou communautaires en lien avec le trait identitaire, mais aussi d'activités d'animation ou de ressources pédagogiques pour diffuser l'information.

Les exemples d'activités sont nombreux. Ils peuvent passer d'une expérience passive, où le visiteur est un spectateur, à une expérience immersive, où le visiteur est une partie prenante. Pensons entre autres à des visites guidées, à des expositions d'arts, ou à des performances publiques, mais aussi, et surtout, à des ateliers d'initiation et de création (p. ex., fabriquer une ceinture fléchée), à des soirées dansantes visant à initier à un style de danse particulier ou encore à des espaces de discussions.

### **Le renforcement identitaire**

Ce dernier axe vise à évaluer la contribution de votre organisation dans le but d'assurer le suivi et la continuité du trait identitaire. Pour ce faire, il faut l'encourager, s'assurer que l'identité culturelle reste dynamique et vivante. Dans le cadre du MEPS, le renforcement identitaire est basé essentiellement sur la participation d'artistes, d'artisans ou d'autres collaborateurs locaux et régionaux, et faisant partie de la relève professionnelle, à votre programmation et à vos activités.



En effet, dans *l'Agenda 21 de la culture du Québec*, les artistes et artisans sont décrits comme des développeurs de culture. Autrement dit, ils permettent d'affirmer la culture d'un milieu. Leur donner une tribune contribue à cette affirmation et au développement culturel du milieu<sup>2</sup>.

## Les indicateurs et la pondération

Enjeu de l'Identité et de la mise en valeur culturelle du milieu

- Compte pour **6 % du rendement global**.
- Est évalué à partir de **cinq indicateurs**.

	Indicateurs	Pondération
1	Contribution à la valorisation de l'identité du milieu	20 %
2	Transmission de l'identité au moyen d'activités éducatives	20 %
3	Authenticité culturelle	20 %
4	Renforcement de l'identité par la collaboration	20 %
5	Reconnaissance officielle	20 %
		<b>100 %</b>

Notez que chacun des indicateurs a été choisi sur la base de conclusions d'études démontrant un effet positif de la pratique sociale sur la personne ou la collectivité.

L'identité est un concept abstrait qui n'est pas toujours facile à saisir. Dans le cas du MEPS, les **indicateurs** sélectionnés traduisent des **actions possibles** de votre organisation en faveur du développement d'une identité durable pour votre communauté : la valorisation, l'enrichissement, la transmission, la diffusion et le renforcement. Ces indicateurs ont été choisis sur la base de conclusions d'études démontrant un effet positif de la pratique sociale sur la personne.

Deux des indicateurs sont composés de plus d'une variable :

1. Contribution à la valorisation de l'identité du milieu
2. Renforcement de l'identité par la collaboration

La contribution à la valorisation de l'identité du milieu repose sur le nombre d'éléments identitaires mis en valeur, selon une liste de neuf possibilités. Le pointage associé à cet indicateur augmentera avec le nombre d'éléments.

Le renforcement de l'identité par la collaboration repose sur trois variables, soit votre association avec des artistes, des artisans, des scientifiques ou d'autres collaborateurs amateurs ou semi-

<sup>2</sup> Idem note 1.



professionnels, avec ces mêmes catégories de personnes, mais provenant de la relève (émergents) et, finalement, avec les mêmes catégories de personnes, mais issues du milieu local ou régional, ou de la communauté.



## Remerciements

Le Modèle d'évaluation des pratiques sociales pour les festivals et les événements a été produit par le Service de recherche et d'intelligence d'affaires d'Événements Attractions Québec.

Sa réalisation a été rendue possible grâce à l'appui de Loto-Québec et du ministère du Tourisme.



La mise en ligne de l'outil a été réalisée par



© Événements Attractions Québec, édition révisée 2022

### Avertissement

Ce document est une propriété d'Événements Attractions Québec. Toute reproduction, en totalité ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite d'Événements Attractions Québec.

Dans le présent document, l'emploi du genre masculin appliqué aux personnes a pour seul but d'alléger le texte et il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

***Merci aux organisations qui ont utilisé le MEPS depuis ses débuts. L'intérêt que vous lui manifestez confirme la nécessité de mises à jour continues.***